



Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

9^{ème} Assemblée Générale

1 – 3 juin 2012

Copenhague

RAPPORT

EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Copenhague
Août 2012
Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme
Vestergade 16
1456 Copenhague K
Danemark
Téléphone: + 45 32 64 17 00
Fax: + 45 32 64 17 02
Courriel: info@Euromedrights.net
Site Web: www.Euromedrights.net

© Copyright 2012 Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

Renseignements bibliographiques

Titre: Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme – 9^e Assemblée générale
Auteur: Caroline Rey
Auteur collectif: Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)
Éditeur: Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)
Date de publication initiale: septembre 2012
Nombre de pages: 28
Langue de la version originale: anglais
Édition, correction, révision, mise en page: Marc Schade-Poulsen

La 9^e Assemblée générale du REMDH a été organisée avec l'appui financier de DANIDA et de SIDA.



Les opinions exprimées par l'auteur ne représentent pas nécessairement le point de vue officiel des donateurs.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	5
ÉVALUATION DU TRAVAIL ACCOMPLI	7
ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME EN TANT QUE PRIORITÉ	7
NÉCESSITÉ D'UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE	7
PRINCIPES GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU ET SES MEMBRES	8
PRÉPARATION DU TRAVAIL A VENIR	9
ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE, PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET	9
ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES	14
ÉLECTION D'UN NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF ET D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT	15
PRISES DE POSITION	16
REMERCIEMENTS	18
ANNEXES	19
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	19
PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	19

INTRODUCTION

À l'occasion de son 15^{ème} anniversaire, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme a tenu sa 9^{ème} Assemblée générale à Copenhague du 1^{er} au 3 juin 2012. Les membres réguliers, associés et honoraires du Réseau ont tous été invités de même que des observateurs extérieurs tels que des ONG partenaires, des chercheurs, des journalistes et des bailleurs de fonds du REMDH. Ce sont plus de 120 participants qui se sont réunis au Centre des congrès Tivoli pour prendre part à l'événement qui avait été précédé le 31 mai et le 1^{er} juin d'un **séminaire EuroMed placé sous le thème de Mouvement des droits de l'Homme face aux nouveaux défis**, également organisé par le REMDH¹.

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a profité de ce grand rassemblement des membres du Réseau pour tenir sa 3^e Réunion du Conseil des représentants le 2 juin après-midi.

La veille de l'ouverture de l'Assemblée générale, le REMDH a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue aux participants lors d'un dîner au célèbre parc d'attraction Tivoli à Copenhague. Quelques membres fondateurs du Réseau ont profité de cet événement festif pour évoquer quelques souvenirs sur les débuts de l'organisation. Theocharis Papamargaris, Joe Stork, Said Essoulami et Bahey El Din Hassan ont fait part de leur expérience et ont relaté certains faits ayant trait aux défis, luttes et réalisations des quinze dernières années; ils ont été chaudement applaudis par les convives.



¹ Le rapport du séminaire EuroMed est disponible sur www.euomedrights.net

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Kamel Jendoubi, président du REMDH, a procédé à l'ouverture officielle de la 9^{ème} Assemblée générale le vendredi 1^{er} juin en après-midi.

Durant la première partie de la session d'ouverture, l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour de l'AG et a désigné un comité directeur / comité de rédaction de la déclaration finale de l'AG formé des présidents des diverses sessions², ainsi que les responsables du dépouillement du vote en vue de l'élection du Comité exécutif³.

Au cours de la seconde partie de cette session d'ouverture, l'Assemblée générale a eu le plaisir d'accueillir **M. Villy Søvndal, Ministre des affaires étrangères du Danemark**, qui a tenu à rendre hommage au Réseau à l'occasion de son 15^{ème} anniversaire. Au cours de son allocution, il a salué l'action du Réseau en faveur du respect des droits de l'Homme en Europe et la région MENA. Il a rappelé que la société civile a joué un rôle de premier plan dans les récents bouleversements survenus dans la région, et qu'en dépit des progrès enregistrés tant sur le plan des droits de l'Homme que de la démocratisation, les ONG de défense des droits de l'Homme doivent poursuivre leur action. Il a également souligné que la lutte pour la paix, la justice et le développement dans le respect des droits de l'Homme demeurerait une priorité pour le gouvernement danois et que le Danemark allait continuer d'appuyer la coopération euro-arabe, dont le respect des droits de l'Homme constitue un des piliers.

M. Søvndal a conclu son allocution en souhaitant un franc succès à l'Assemblée générale.

Kamel Jendoubi a chaleureusement remercié le Danemark pour avoir accueilli le siège du REMDH il y a 15 et pour l'appui indéfectible qu'il a toujours manifesté envers l'action du Réseau. Il a fait part de la gratitude du REMDH pour l'appui politique et financier que lui a accordé le Danemark, qui s'est toujours abstenu de s'immiscer dans ses activités, ce qui malheureusement est loin d'être toujours le cas des autres pays.

Kamel Jendoubi s'est ensuite adressé à l'auditoire dans ce qui devait être sa dernière allocution en tant que président du REMDH:

“Chers amis, mesdames et messieurs, au nom du Comité Exécutif, je vous souhaite la bienvenue à cette 9^{ème} Assemblée Générale du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. Permettez-moi tout d'abord d'user du privilège d'ouvrir les travaux de notre neuvième assemblée générale, quinze ans après la création de notre Réseau, pour vous dire ma fierté d'avoir été l'un des vôtres et vous remercier fraternellement de m'avoir accordé votre confiance tout au long de ces années, en dépit des épreuves que nous avons affrontées tant sur le plan personnel que collectif. Car ne l'oublions jamais, nous avons encore des camarades qui croupissent dans les prisons des dictatures et celles de l'occupant, alors que d'autres luttent courageusement contre la répression, le harcèlement, la maladie et les souffrances diverses qu'ils endurent en raison de leur combat pour les droits humains. En Syrie, bien sûr, où le cœur de toutes les femmes et tous les hommes bat en saignant, mais aussi dans tous les pays arabes, en Palestine et en Israël, nous devons rester vigilants, mobilisés pour les soutenir et les arracher des griffes des tortionnaires et des assassins. Nous devons réclamer la justice et œuvrer pour la paix. Nous devons rester les acteurs du changement démocratique pour faire en sorte que les droits de l'Homme, l'état de droit et la démocratie soient les mieux partagés et les mieux respectés dans cette région euro-méditerranéenne. Il était peut-être plus facile pour nous, défenseurs des droits de l'Homme, de réfléchir et d'agir il y a 15 ans. Tout semblait clair et prometteur. Une paix israélo-palestinienne à l'horizon, et un engagement pour un partenariat EuroMed porteur d'un avenir meilleur fait de paix et de prospérité, une volonté affichée d'associer la société civile au processus de partenariat. Et là, on pensait qu'un espoir était né. Celui de pouvoir agir d'avantage pour la promotion des droits de l'Homme dans les relations qui lient les partenaires venant en appui aux forces déjà en œuvre au

² Kamel Jendoubi, Lone Lindholt, Wadih Al Asmar, Ishai Menuchin, Lubna Dawany, Serge Kollwelter, Souhayr Belhassen, Gerald Staberock, Søs Nissen, Michel Tubiana, Anna Bozzo.

³ Maria De Donato (Conseil italien pour les réfugiés, CIR), Mouhieddine Cherbib (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie, CRLDHT), Marc Schade-Poulsen (REMDH).

niveau de chaque pays. Nous nous y sommes engagés parce que nous avons cru que l'avenir des pays et des peuples de cette région est intimement lié et que la construction européenne ne peut se faire dans l'indifférence du monde qui l'entoure. De même que la prospérité économique et sociale du sud et est-méditerranéen exige un engagement démocratique clair qui suppose l'ouverture et l'adhésion aux instruments et référentiels des droits de l'Homme. D'où l'idée du Réseau des droits de l'Homme, un réseau de plaidoyer, regroupement des individus et des organisations travaillant ensemble et ayant pour but commun d'obtenir des changements de politiques, de lois ou de programmes dans les différents domaines et thèmes choisis comme priorité dans notre travail et matérialisés, comme vous le savez, par le fonctionnement de groupes de travail. Un réseau qui a acquis une identité forte et qui a progressivement cherché à adapter son animation et son fonctionnement par la recherche de plus de participation et plus d'implication de ses membres, et par la circulation et le partage de l'information qui constituent le ciment et le moteur de n'importe quel réseau. Un réseau qui a fait de la solidarité envers les défenseurs des droits de l'Homme une grande priorité, matérialisé par la création e la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, présidée par mon ami Driss El Yazami, et qui représente une fierté du mouvement des droits de l'homme de la région. Le rapport d'activités, dont les grandes lignes vous seront présentées par notre Directeur Exécutif Marc Schade-Poulsen, avec lequel une solide amitié s'est construite, illustre l'importance des réalisations durant les trois dernières années. Nous devons continuer à réfléchir pour améliorer d'avantage le fonctionnement et l'action du REMDH face aux changements impressionnants qu'a connus la région ces dernières années. C'est d'ailleurs ce que vous êtes appelés à discuter et à valider à travers le document sur la Stratégie qui vous est soumis, et à l'élaboration duquel nombreux ont pris part. Je ne vais donc pas développer d'avantage. Je me permets cependant d'exprimer un souhait : faire des droits économiques, sociaux et culturels un axe prioritaire de l'action du REMDH en tissant des liens avec les acteurs sociaux de la région. Rendre le message de Réseau d'avantage audible en mettant l'accent sur la communication en direction des opinions publiques.

Mesdames et messieurs, je garderai beaucoup de souvenirs avec moi : ceux des luttes menées ensemble, des débats et discussions lors de nos innombrables séminaires souvent tenus en Europe car plus incertains voire impossibles à organiser dans les pays du Sud. Je garderai des souvenirs des rencontres parfois improbables, souvent chaleureuses et intenses avec des combattants de la liberté des droits de l'Homme dans le monde arabe, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, malgré les conditions parfois rocambolesques, à Damas, Jérusalem, Gaza, Amman, Le Caire, Beyrouth ou Rabat, jusqu'au moment où j'ai retrouvé le pays qui m'a fait naître et qui m'a vu grandir, où à ma descente d'avion, j'ai été accueilli par des visages que je n'oublierai jamais, parmi lesquels des visages d'amis et de camarades qui ont marqué ma vie et auprès desquels j'ai tant appris. Souhayr, Driss, Moataz, Khadija, Amina, Alya, Khemmais, Ayachi, Michel et bien d'autres qui m'ont accompagné tout au long de ces trente dernières années dans des luttes au sein de l'immigration, tel Mohiedine et Tarek et j'en oublie. Ce jour-là, j'étais comblé car j'ai senti la fierté de mes enfants, de mon épouse et de ma famille. Le combat pour les droits de l'Homme est un combat difficile et noble, et qui vaut la peine d'être mené. C'est ce qui m'a donné la force de m'engager dans l'aventure des élections de l'Assemblée nationale constituante en Tunisie. Merci encore une fois de m'avoir permis de le mener avec vous, et au revoir“.

Les participants se sont tous levés spontanément pour rendre hommage à Kamel Jendoubi par des applaudissements chaleureux et soutenus.

ÉVALUATION DU TRAVAIL ACCOMPLI

Au cours d'une session présidée par Lone Lindholt, vice-présidente, le directeur exécutif Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport d'activité 2009-2011, puis ce fut au tour du trésorier du Réseau, Moataz El Fegeiry, de présenter le rapport financier. À la fin de la session, les deux rapports furent soumis à l'AG pour approbation.

Le débat ouvert, les participants ont discuté en session plénière des activités du Réseau au cours des trois dernières années et, de façon plus générale, au cours des 15 dernières années, afin que le Réseau puisse tirer parti de l'expérience acquise.

En général, les participants ont chaudement félicité le comité exécutif sortant et le secrétariat pour la qualité des rapports soumis. Les points suivants ont ensuite été abordés:

ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME EN TANT QUE PRIORITÉ

Bien qu'il soit souligné dans le rapport d'activités que le renforcement des capacités des membres en matière d'éducation aux droits de l'Homme (EDH) ait été une des priorités du précédent programme de travail (2008-2010) adopté lors de la 8^e Assemblée générale à Barcelone, les participants ont dit regretter qu'il soit peu fait mention de l'EDH dans le rapport 2009-2011. Le secrétariat a répondu que cela était dû en partie au fait qu'un contrat financier n'avait pas été reçu comme prévu et, qu'en outre, il avait fallu faire des économies dans ce domaine. Mais la principale raison était due au fait qu'on n'avait pas encore clairement déterminé comment on devait s'attaquer à l'EDH à l'échelon EuroMed pour obtenir des résultats concrets, et quelle était la valeur ajoutée que le Réseau pouvait apporter. Le comité exécutif a abordé cette question au cours des trois dernières années et il a été décidé que le point de départ de toute démarche en ce domaine devait être la Déclaration de l'ONU sur l'éducation aux droits de l'Homme. L'EDH a donc été incluse dans le nouveau programme de travail triennal au titre des activités du Réseau en matière de renforcement des capacités.

NÉCESSITÉ D'UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE

Des membres du REMDH étaient d'avis que la communication avait été un des points faibles du Réseau au cours des dernières années. On a commencé par donner quelques exemples de réalisations concrètes sur le plan des communications : ainsi, l'excellente diffusion du rapport sur la justice au Liban, dont les auteurs d'un projet de réforme juridique de l'UE se sont directement inspirés pour élaborer les termes de référence; ou encore les rapports que le Groupe de travail sur la liberté d'association publie sur chacun des pays de la région dans le but de sensibiliser les médias locaux. Le travail de plaidoyer à Bruxelles a également été donné comme exemple d'efficacité dans le domaine des communications. Côté négatif, certains participants ont fait ressortir certaines carences sur le plan de la communication externe. On donne comme exemple le rapport sur la justice en Tunisie qui n'est pas parvenu à tous les intervenants concernés par la question dans ce pays, ce qui rappelle l'importance d'une bonne diffusion des rapports afin que le plus grand nombre possible d'acteurs prennent connaissance du travail du Réseau et se serve des rapports comme outil de promotion des droits de l'Homme. En ce qui concerne la communication interne, certains membres ont fait état du manque de visibilité des travaux des groupes de travail; ils ont déploré le fait qu'ils en entendent rarement parler et qu'il en est peu question dans le rapport d'activités. Pour certains, les groupes de travail font office de petits laboratoires d'où émergent des idées et concepts souvent de grande valeur, et qu'il importe donc que tous les membres soient tenus au courant de leurs activités.

On a répondu à cela que le REMDH s'efforce de garder ouvertes les lignes de communication avec les membres et de s'assurer qu'ils prennent connaissance de ses rapports. Il est fort probable que le Réseau ne sera jamais une organisation d'«information sur le vif» mais il n'en demeure pas moins qu'il s'est imposé avec le temps comme une ressource importante pour les acteurs politiques et les médias de la région EuroMed.

Cela dit, la question de la communication interne et externe du REMDH a fait l'objet de discussions au sein du Comité exécutif depuis quelque temps et il a été pris bonne note des commentaires exprimés par les participants. Le nouveau Comité exécutif étudiera plus à fond cette question et mettra au point une nouvelle stratégie de communication.

PRINCIPES GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU ET SES MEMBRES

Le Comité exécutif a rappelé que l'objectif principal qui a présidé à la création du REMDH il y a 15 ans était d'appuyer la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen en favorisant le rassemblement des organisations de défense des droits de l'Homme de la société civile de l'UE et du sud et est méditerranéen afin qu'elles unissent leurs efforts autour de deux axes : une approche thématique fondée sur les priorités communes du Nord et du Sud cernées par les membres du Réseau; et une approche par pays définie en fonction de priorités qui seraient déterminées par la situation particulière de certains pays. En s'appuyant sur ces prémices, le Réseau s'est toujours efforcé de cerner quelle était la valeur ajoutée qu'il pouvait apporter dans un domaine d'intervention particulier et, dans le cas où un domaine faisait déjà l'objet d'une initiative de la part d'autres acteurs, le Réseau s'employait à former un partenariat dans une optique de complémentarité.

Au fil des ans, le REMDH a pris de l'importance tant par l'influence qu'il exerce que par le nombre de ses membres et il a réussi à s'imposer progressivement comme un acteur de premier plan dans la région. Ce faisant, il est néanmoins resté fidèle à son mandat axé sur ses membres. À cet égard, on a fixé pour chaque pays une limite de quatre organisations membres, dont une organisation de défense des droits des femmes. Il revient maintenant à l'Assemblée générale et au prochain Comité exécutif de définir quel doit être le Réseau de demain. Ils devront en outre s'interroger s'il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre maximal de membres par pays afin de permettre à d'autres organisations de qualité de se joindre au REMDH, en tenant compte toutefois des implications financières d'un tel élargissement.

Sur un plan plus général, les participants ont insisté sur le fait que le REMDH devrait toujours s'efforcer de tirer leçon de ses expériences passées, qu'elles aient été positives ou négatives, et faire le bilan des « leçons retenues » sur une base régulière afin de conforter sa position d'acteur clé dans la région EuroMed.

À la fin de la première journée de l'AG et à l'issue des discussions, le rapport d'activité 2009-2011 et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité par l'AG.

PRÉPARATION DU TRAVAIL À VENIR

Le samedi 2 juin, deuxième journée de l'Assemblée générale, les participants ont été invités à se pencher sur les documents de planification pour les prochaines années, à se prononcer sur l'adhésion de nouveaux membres et à élire un nouveau Comité exécutif.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE, D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET



La Stratégie 2012-2018, soumise à l'Assemblée générale pour discussion et adoption, est le fruit d'une large consultation au sein du Réseau. Dans une première phase, un questionnaire avait été envoyé aux membres en 2010 afin de savoir ce qu'ils attendaient du REMDH au cours des six prochaines années. Les membres se sont bien impliqués dans cette démarche et environ 60 pour cent ont répondu au questionnaire. Dans une deuxième phase, on a mis au point une nouvelle stratégie à la lumière des résultats compilés. Le projet de stratégie pour 2012-2018 a été soumis aux membres pour commentaires dans une troisième phase amorcée au début de 2012. En

parallèle, un programme de travail a été élaboré sur la base du projet de stratégie. La présente Assemblée générale constituait la dernière phase de ce processus participatif et les membres ont pu apporter d'autres ajustements et formuler des recommandations concrètes au cours du processus de finalisation de la nouvelle Stratégie et du programme de travail.

L'objectif premier de la discussion était de s'assurer d'un consensus global sur l'action future du REMDH. Un autre objectif visait à enrichir les documents en se basant sur les résultats des débats.

Les propositions et concepts mis en avant dans ces documents ont été présentés en session plénière puis abordés à fond dans le cadre de trois ateliers axés sur les éléments clé de la stratégie : approche thématique, approche par pays et méthodes de travail.

Dans le cadre de débats animés, les participants ont formulé les commentaires et les recommandations ci-après qui portaient sur la nouvelle stratégie et sur le programme de travail.

◆ APPROCHE THÉMATIQUE DU REMDH

Transition démocratique, réforme législative et juridique

L'action du REMDH en matière de **justice transitionnelle** devrait être explicitement mentionnée dans la section de la Stratégie qui traite de la transition démocratique et de la réforme législative et juridique, et la justice transitionnelle devrait être établie comme une priorité dans le programme de travail. On a souligné fortement la nécessité pour le Réseau d'appuyer le processus de justice transitionnelle et l'on a suggéré de dispenser une **formation** sur cette question aux magistrats, aux avocats et à la société civile, définis comme étant les principaux acteurs de la justice transitionnelle.

Égalité hommes-femmes et droits des femmes

Des points spécifiques qui touchent l'égalité hommes-femmes, identifiés par groupe de travail sur le genre lors de sa dernière réunion, ont été suggérés comme **objectifs prioritaires** du travail sur la problématique du genre : la constitutionnalisation des droits des femmes, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la féminisation de la pauvreté.

En outre, on a recommandé d'insérer **la question de l'égalité hommes-femmes** dans la démarche de tous les groupes de travail du REMDH, de même que l'adoption d'une approche transversale dans l'intégration de la problématique du genre.

La lutte contre la discrimination

On a recommandé d'inclure **l'islamophobie** comme forme de discrimination et d'établir un lien entre l'islamophobie et la question des **minorités**.

Droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés

On a recommandé d'inclure **les apatrides** dans la section de la Stratégie qui porte sur les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés et de mettre en place une solide expertise sur cette question au sein du groupe de travail sur la migration et les réfugiés.

On a suggéré également que le REMDH mette davantage l'accent sur les conditions de détention des migrants et sur les procédures d'expulsion devant les tribunaux.

Par ailleurs, on a fait valoir que la question de l'absence de régimes de protection dans le Sud devrait être abordée de concert avec la **détérioration des régimes de protection dans le Nord**. La section 3.2.4, paragraphe 6, de la nouvelle Stratégie devrait être reformulée en conséquence.

Droits économiques et sociaux

On a exprimé des doutes quant à la pertinence de faire des droits économiques et sociaux une approche thématique car ces droits sont présents sous une forme ou une autre dans tous les autres thèmes. On a donc recommandé de prendre les **relations entre le Nord et le Sud** comme point de départ du travail sur les droits économiques et sociaux et d'examiner comment le REMDH pourrait apporter une valeur ajoutée.

En outre, on a recommandé fortement d'intégrer la promotion et la protection des droits culturels dans l'action du Réseau sur les droits économiques et sociaux.

Dans le cadre des échanges concernant les thèmes présentés dans la nouvelle stratégie, des participants ont également suggéré des thèmes supplémentaires et ont formulé des commentaires d'ordre général portant sur l'approche thématique.

Au cours des discussions, des participants ont fortement insisté sur l'importance de **l'éducation aux droits de l'Homme**, qualifiée d'outil clé dans la lutte contre l'extrémisme et également pour ancrer solidement les valeurs des droits de l'Homme dans les mentalités, particulièrement dans le contexte actuel, alors que des gouvernements mettent de l'avant une vision rétrograde des droits de l'Homme. Après avoir souligné que l'EDH ne figurait pas dans les approches thématiques de la Stratégie, certains se sont demandés s'il ne serait pas plus pertinent d'envisager l'EDH comme méthode de travail plutôt que comme thème, eu égard au fait qu'il convient d'approcher l'EDH de façon transversale et qu'elle doit être intégrée à la démarche de tous les groupes de travail.

On a également attiré l'attention sur l'absence d'une **perspective jeunesse** dans ce que doit être l'action future du Réseau. On a donc recommandé d'intégrer un volet jeunesse dans la nouvelle Stratégie afin que le Réseau fasse davantage pour obtenir la participation des jeunes à son action.

Par ailleurs, on a souligné l'importance d'assurer **une synergie entre l'approche thématique et l'approche par pays** car le travail à l'échelon régional et celui à l'échelon national sont intimement liés. On a donc recommandé de toujours inclure les questions thématiques dans l'approche par pays.

Finalement, comme l'ajout de plusieurs nouveaux thèmes à la Stratégie nécessiterait la création de nouveaux groupes de travail, on a suggéré plutôt de mentionner dans le document que le Réseau **encourage ses membres** à travailler sur d'autres thèmes, comme les droits culturels ou l'éducation aux droits de l'Homme.

◆ L'APPROCHE PAR PAYS DU REMDH

Une approche verticale du bas vers le haut

L'approche verticale à laquelle ont recours certains participants pour décrire le travail qui s'effectue directement dans un pays doit aller du bas vers le haut et non l'inverse. Il est important que le REMDH joue un rôle complémentaire en collaborant avec les organisations locales et non pas en leur faisant concurrence. C'est à ces dernières d'évaluer les besoins du pays et de définir les priorités.

Mécanismes d'intervention d'urgence efficaces

Les problèmes qui touchent un pays en particulier surgissent souvent dans une situation d'urgence et exigent un mécanisme de réponse urgente. Le REMDH devrait donc envisager de mettre au point un cadre ou un modèle efficace de réponse rapide à des situations d'urgence.

Choix des pays

On s'est penché sur les critères de sélection des pays et on fait remarquer qu'il faut tenir compte des répercussions possibles de ces choix. Par exemple, si un pays est choisi parce que la situation des droits de l'Homme y est déplorable, d'aucun pourraient en conclure que les atteintes aux droits de l'Homme dans d'autres pays sont moins graves. Donc, il importe que l'action dans un pays donné s'effectue de telle sorte que, par exemple, elle ne nuise pas à la levée de fonds dans d'autres pays en raison du fait que l'attention s'est détachée de ces pays.

La valeur ajoutée qu'apporte le REMDH

Le Réseau peut jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités dans un pays donné car son approche par pays peut avoir pour effet de dynamiser les organisations de la société civiles locales et les inciter à devenir membre du REMDH, et éventuellement agir comme plateforme de plaidoyer auprès de l'UE.

Compte tenu des ressources limitées, le REMDH devrait dans un premier temps cibler les pays où l'approche verticale donnerait des résultats positifs sur le terrain et où l'intervention du Réseau représenterait une valeur ajoutée.

◆ MÉTHODES DE TRAVAIL DU REMDH

Groupes de travail

Il y aurait lieu de renforcer la communication au sein des groupes de travail; les membres des GT devraient s'échanger leurs bulletins d'information et autres documents et rapports qui pourraient être utiles au groupe.

On a également suggéré que le REMDH dispense aux GT une formation sur les médias sociaux et les autres formes nouvelles de communication.

Activités de renforcement des capacités du REMDH

On a fait remarquer que les acteurs internationaux ont tendance à n'avoir recours qu'à des personnels internationaux lorsqu'ils interviennent dans des crises humanitaires à l'échelon national ou local, plutôt que s'efforcer de renforcer les capacités des acteurs locaux afin qu'ils puissent intervenir efficacement dans de telles situations et gérer des programmes d'intervention. On a donc invité le Réseau à faire du lobbying en vue sensibiliser l'UE et les autres acteurs internationaux à l'importance de mener des activités de renforcement des capacités locales plutôt que d'imposer leurs propres organismes d'intervention aux acteurs locaux.

En outre, il importe que le Réseau mette au point des outils qui servent non seulement à faire disparaître les anciens régimes autoritaires mais également à implanter des nouvelles structures fondées sur le respect des droits de l'Homme.

Plaidoyer

En ce qui concerne les activités de plaidoyer, le mandat des organisations membres qui travaillent sur le terrain provient des victimes elles-mêmes et il importe donc que la voix de ces dernières puisse se faire entendre auprès des instances internationales et de l'UE. En vue de renforcer l'impact des actions de plaidoyer, on a suggéré de mettre au point une méthode de plaidoyer fondée sur les témoignages directs des victimes.

En outre, on devrait s'efforcer davantage d'identifier les cibles et les objectifs des actions de plaidoyer et adapter la réponse du Réseau à celles-ci.

On a également suggéré de s'attaquer à la question de la transformation des relations entre l'UE et le Sud par le biais d'activités de plaidoyer.

En dernier lieu, on a recommandé d'utiliser le résultat de chacun des thèmes des groupes de travail à des fins de plaidoyer par le REMDH (par exemple, au moyen d'évaluations qui pourraient être menées par les groupes de travail).

Communication

Bien que le REMDH collabore déjà avec des observatoires internationaux et publie des communiqués de presse pour se porter à la défense des personnes menacées, il y aurait lieu d'intervenir plus directement et plus rapidement. Ceci pourrait s'effectuer dans le cadre de la stratégie sur les communications, c'est-à-dire par une plus grande diffusion des nouvelles et communiqués (au cours des discussions sur l'approche par pays, on avait également souligné la nécessité de mettre au point des mécanismes d'intervention rapide adaptés aux situations d'urgence).

En outre, l'organisation de campagnes devrait être utilisée comme méthode de communication, en faisant appel aux ressources et au matériel abondants et variés des membres du Réseau.

Par ailleurs, on a souligné qu'il faudrait améliorer la visibilité des rapports publiés par le Réseau et ses membres.

En dernier lieu, on a fait valoir qu'on devrait s'efforcer d'intensifier l'interaction entre les membres et le secrétariat du REMDH, par exemple par le biais de plateformes de discussion directe (chat rooms ou e-platform) pour faciliter les contacts avec le secrétariat.

Optimisation des ressources existantes

Outre les observations sur les méthodes de travail énoncées dans la nouvelle Stratégie, certains participants ont attiré l'attention sur la nécessité d'optimiser les ressources existantes et à disposition du Réseau. Le secrétariat pourrait rassembler et évaluer les expériences positives des groupes de travail et des organisations membres et en assurer la diffusion au sein du Réseau. Le partage des expériences et leçons tirées par l'ensemble des membres pourrait prendre la forme d'un guide des bonnes pratiques visant à promouvoir une culture des droits de l'Homme.

Un résumé des discussions, commentaires et recommandations des trois ateliers a été présenté au cours d'une session plénière du dimanche le 3 juin, à l'issue de laquelle on a adopté à l'unanimité la Stratégie 2012-2018 et le programme de travail, sous réserve des changements à apporter pour prendre en compte les recommandations. En outre, le budget 2012-2014 a été présenté à l'AG qui l'a officiellement approuvé.

La Stratégie 2012-2018, le programme de travail et le budget 2012-2014 sont disponibles sur www.euromedrights.net

ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Le samedi 2 juin en matinée, les représentants des 14 organisations qui avaient sollicité leur adhésion au REMDH, et dont les adhésions avaient été approuvées par le Comité exécutif entre 2009 et 2012, se sont présentés devant l'Assemblée générale. L'adhésion des organisations candidates – onze organisations nationales, deux organisations régionales régulières et une organisation internationale – a été officiellement approuvée par l'Assemblée générale, qui a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres.

MEMBRES NATIONAUX RÉGULIERS

Institut Andalus d'études sur la tolérance et non-violence
ARCI - Associazione Ricreativa Culturale Italiana
Conseil grec pour les réfugiés (GCR)
Institut des droits de l'Homme de Catalogne (IDHC)
KISA - Action pour l'égalité, le soutien et l'auto-racisme
KVINFO
Mizan Law Group For Human Rights
Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)
SODEPAU (Solidarité pour le développement et la paix)
Groupe international des avocats pour la défense des droits de l'Homme (SIHRG)
Centre d'assistance et de conseil juridique pour les femmes (WCLAC)

MEMBRES RÉGIONAUX RÉGULIERS

Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme (ANHRI)
Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH)

MEMBRE ASSOCIÉ

Association pour la prévention de la torture (APT)

L'Assemblée générale a pris acte que deux membres réguliers ont quitté le REMDH: **Aim for Human Rights**, qui a cessé ses activités, et **INTERCENTER**, qui a cessé de prendre une part active aux activités du Réseau.

Par ailleurs, le REMDH a proposé de désigner de nouveaux membres honoraires en guise de reconnaissance pour leur action aux côtés du Réseau au cours de ces dernières années. Il s'agit de **Bahey El-Din Hassan, Driss el Yazami, Theocharis Papamargaris, Iain Byrne, Eva Nordström, Lone Lindholt, Maysa Zorob, Emrah Seyhanlioglu, Marie Lavrentiadou, Wadih Al-Asmar.**

Pour terminer, **Kamel Jendoubi** a été désigné président honoraire du REMDH.

Une liste complète des membres du REMDH est disponible à www.euromedrights.net

ÉLECTION D'UN NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF ET D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT



Les élections du REMDH se sont tenues le samedi 2 juin après-midi. Les 55 membres réguliers (sur un total de 65) qui étaient présents ont voté au secrétariat de l'AG pour élire le nouveau président et les membres du Comité exécutif. En vertu des statuts du REMDH, le CE est composé de 12 membres, une moitié représentant les organisations membres des pays de l'UE et l'autre moitié les organisations des pays partenaires de l'UE du sud et de l'est méditerranéen. En outre, le CE doit s'efforcer d'atteindre la parité entre hommes et femmes.

Les résultats du scrutin ont été annoncés à l'ouverture de la première session le dimanche 3 juin. Les membres suivants ont été élus :

Candidat	Organisation	Pays
Pays partenaires de l'UE du sud et de l'est méditerranéen		
Alya Chamhari	Collectif 95 Maghreb Égalité	Régional *
Ayachi Hammami	Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme	Tunisie
Mahmoud M. AbuRahma	Al Mezan Centre for Human Rights	Palestine
Moataz El Fegeiry	Andalus Institute for Tolerance and Non-Violence Studies	Égypte
Nassera Dutour	Collectif des familles des disparus en Algérie	Algérie
Osman Isci	Association des droits de l'Homme (IHD)	Turquie
Pays membres de l'UE		
Anitta Kynsilehto	TAPRI - Mediterranean Studies Project, Tampere Peace Research Institute, Université de Tampere	Finlande
Eugenia Papamakariou	Comité grec pour la solidarité démocratique internationale (EEDDA)	Grèce
Isaias Barrenaias	ACSUR	Espagne
Raffaella Bolini	Arci – Associazione Ricreativa Culturale Italiana	Italie
Søs Nissen	Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (RCT)	Danemark
Président du REMDH		
Michel Tubiana	Ligue des droits de l'Homme (LDH)	France

* Son siège est en Tunisie

En sa qualité de nouveau président du REMDH, Michel Tubiana s'est adressé aux participants de l'Assemblée générale pour les remercier vivement de la confiance qu'ils lui ont manifestée. Il a en outre plaidé pour le renouvellement de la génération des défenseurs qui ont lutté pour la promotion et la protection des droits de l'Homme et soulignant la nécessité de passer le flambeau à la jeune génération. En guise de conclusion, il a exhorté tous les membres à **continuer de travailler ensemble dans la réalisation de leur idéal commun.**

PRISES DE POSITION

Le comité chargé de la déclaration finale s'est réuni le samedi 2 juin pour discuter des changements à apporter à la **déclaration finale de l'AG** de même que des propositions concernant les **communiqués de presse additionnels** qui avaient été soumis auparavant par les participants.

Le dimanche 3 juin en matinée, les participants à l'Assemblée générale ont adopté à l'unanimité la déclaration finale suivante :



RÉSOLUTION FINALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« La 9^{ème} assemblée générale du REMDH, réunie à Copenhague du 1^{er} au 3 juin 2012 salue le vent nouveau qui s'est levé au sud de la Méditerranée. Les peuples manifestent ainsi leurs aspirations à vivre libre et sans occupation, à la dignité et à la démocratie. Le REMDH tient d'abord à s'incliner devant la mémoire de tous ceux et celles qui sont morts sous les coups des dictatures. Nombre d'entre eux avaient déjà connu la prison, la torture et l'exil. Ces militant(e)s, ces hommes, ces femmes et même enfants exprimaient leur désir d'une vie meilleure et d'une société plus juste, et les responsables de ces morts ne doivent pas rester impunis.

L'avenir de cette région n'est pas écrit : il peut aussi bien s'inscrire dans le cadre d'un processus démocratique et la reconnaissance des droits de l'Homme, que dans le statu quo, ou sombrer dans le retour en arrière, l'obscurantisme ou d'autres formes d'oppression.

Plus que jamais, il nous faut ancrer dans chacun de ces pays l'attachement aux droits de l'Homme, aux libertés civiles et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels. Plus que jamais, l'égalité entre hommes et femmes reste une exigence essentielle si l'on veut briser les carcans d'un patriarcat destructeur non seulement pour les femmes mais aussi pour l'ensemble de la société. C'est là, avec le respect de l'état de droit et des institutions démocratiques, la condition d'un développement durable. À ce titre, les constitutions en cours d'élaboration doivent intégrer l'adhésion aux principes fondamentaux des droits de l'Homme, garantir la liberté d'expression et la liberté de conscience ainsi que l'égalité hommes-femmes.

Mais tout ceci dépend d'abord de la capacité des forces politiques et des sociétés civiles à insuffler un réel débat démocratique et participatif, à porter des projets qui ouvrent un autre avenir aux peuples et à faire place à ces acteurs du changement que sont la jeunesse et les femmes. Pour ne pas décevoir cet espoir, le combat contre les inégalités sociales et économiques, la lutte contre la corruption, l'instauration d'une justice indépendante, le respect du droit des minorités, aujourd'hui de plus en plus menacé, sont primordiaux.

Plus que jamais, cette région du monde a besoin du soutien de tous les acteurs internationaux. L'Union européenne doit, en premier lieu, tirer le bilan des 20 dernières années au cours desquelles, elle n'a cessé de soutenir les pires dictatures. Plus encore que le souci affiché de se préserver de l'immigration et du terrorisme, c'est à un rapport d'inégalité radicale que renvoie cette attitude. Elle doit réorienter son action au soutien des revendications démocratiques.

À cela s'ajoutent le désordre institutionnel et le manque de démocratie propre à l'Union européenne qui accroissent le pouvoir des Etats et favorisent les relations bilatérales au préjudice d'une démarche collective.

Le REMDH appelle l'Union européenne à changer totalement sa vision des rapports avec les pays du sud de la Méditerranée. Ceci passe par un rapport d'égalité, à la fois soucieux de partager les mêmes valeurs autour des droits de l'Homme, mais sans imposer des solutions, notamment en matière d'immigration ou d'accords économiques, qui ne seraient que la manifestation des intérêts européens. Le sort des réfugiés ne doit dépendre que de l'application des dispositions protectrices de

la Convention de 1951 sur les réfugiés et non des politiques migratoires. L'Union Européenne, la Ligue Arabe ainsi que tous les pays de la région doivent satisfaire aux obligations de cette convention, notamment en la ratifiant pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Le REMDH appelle l'Union européenne à fournir l'aide et la coopération économique nécessaire aux pays concernés de telle manière que les évolutions en cours ne soient pas altérées par des crises sociales et économiques.

Le REMDH exprime sa préoccupation toujours plus importante face à l'occupation des territoires palestiniens où les pratiques discriminatoires qui s'inscrivent dans une volonté délibérée de colonisation. Il n'y aura pas de paix tant que droit à l'auto-détermination du peuple palestinien ne sera pas garanti, que les réfugiés ne pourront bénéficier du droit au retour et qu'un Etat palestinien, aux ressources assurées ne sera pas reconnu. Conformément au droit international, le REMDH appelle la communauté internationale à protéger, dès maintenant, le peuple palestinien, des violences physiques, des atteintes à la vie et des mesures arbitraires de toute nature qui lui sont infligées par les autorités israéliennes et il invite l'Union européenne à s'engager fermement aux côtés du peuple palestinien. Il l'invite, enfin, ainsi que tous les pays de la région et au-delà, à faire de cette partie du monde une zone sans armes atomiques.

Aujourd'hui, ce sont les sociétés civiles, grâce aux liens qu'elles ont tissés, qui dessinent ce que pourrait être une région euro-méditerranéenne, fière de sa diversité, attachée aux mêmes principes et riche de ses solidarités. A travers leurs luttes communes, le partage de leurs expériences, leur indépendance, c'est elles qui peuvent et doivent faire partager aux États cette vision pour lequel le REMDH a été fondé. »



En marge de l'Assemblée générale

Le 1^{er} juin au soir, une délégation du REMDH composée d'Anita Kynsilehto, Maria de Donato, Barbara Harell-Bond, Muhanad Al Hasani, Serge Kollwelter, Ali Diwan et Wadih al-Asmar a été dépêchée dans un camp pour s'entretenir avec des demandeurs d'asile syriens au Danemark qui avaient entrepris une grève de la faim. La rencontre a eu lieu dans un camp de réfugiés ouvert situé à une quarantaine de kilomètres de Copenhague. La délégation a signalé que la grève de la faim était terminée. Elle a expliqué que bien que plusieurs centaines de réfugiés syriens se trouvaient là depuis environ deux mois et qu'ils ne pouvaient retourner en Syrie, ils n'étaient pas autorisés malgré tout à travailler et n'avaient aucune possibilité de s'intégrer à la société – leur seul droit étant celui d'attendre.

La délégation a pu pénétrer à l'intérieur du centre sans aucune formalité puisqu'il s'agissait d'un centre ouvert où les demandeurs d'asile peuvent se déplacer à leur guise. Toutefois, le centre est à plus de 20 km de la ville la plus proche et il n'y a pas de moyens de transport, ce qui entraîne un isolement forcé. La délégation a demandé au REMDH de prendre position sur cette question. L'AG a adopté le texte d'un communiqué de presse.

*Lire en annexe le communiqué de presse **Pas d'expulsions vers la Syrie. Les droits des demandeurs d'asile syriens doivent être protégés.***

D'autres communiqués de presse, sur **le Premier Ministre libyen Baghdadi**, sur la situation en **Syrie** et en **Algérie**, ont été soumis pour discussion et adoptés par l'Assemblée générale (lire le texte des communiqués en annexe).

REMERCIEMENTS

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme tient à remercier **DANIDA** et **SIDA** pour leurs généreuses contributions financières.

Nous aimerions également remercier **le Comité exécutif et le personnel du REMDH** pour avoir tout mis en œuvre pour rendre possible cette 9^{ème} Assemblée générale et en faire un succès.

Pour finir, sincère remerciement à **tous les participants** de l'Assemblée générale pour leurs débats animés, leurs commentaires constructifs et leur participation active qui vont contribuer à renforcer et stimuler l'action future du Réseau.

ANNEXES

COMMUNIQUÉS DE PRESSE.....	p. 20
Pas d'expulsions vers la Syrie. Les droits des demandeurs d'asile syriens doivent être protégés.....	p. 20
Projet de résolution d'urgence (Algérie)	p. 21
Syrie: De la démission à l'horreur.....	p. 22
Résolution d'urgence : Monsieur le président Marzouki, nous vous demandons de ne pas extradier l'ancien premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi.....	p. 23
PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	p. 24



PAS D'EXPULSIONS VERS LA SYRIE

LES DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE SYRIENS DOIVENT ETRE PROTEGES

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), un réseau régional d'organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme, s'est réuni en assemblée générale à Copenhague les 1-3 juin 2012. Nous sommes hautement préoccupés par les informations concernant les demandeurs d'asile de nationalités diverses qui poursuivent des grèves de la faim depuis plusieurs semaines un peu partout au Danemark. Nous avons voulu vérifier la véracité de ces bulletins de nouvelle en visitant un des endroits où vivent des réfugiés de tous âges qui sont au Danemark depuis des périodes allant de quelques mois à dix ans. En ce qui concerne les Syriens, nous avons rencontré des personnes qui sont en attente d'une décision sur leur demande d'asile ainsi que d'autres dont la demande a été refusée et qui sont sous le coup d'un ordre d'expulsion. Compte tenu de l'aggravation du conflit et de la situation des droits de l'Homme en Syrie, nous tenons à rappeler l'obligation d'assurer la pleine protection des droits de toutes ces personnes, y compris l'accès au travail, à l'éducation, à la formation et au logement décent.

Nous estimons que le sort des réfugiés syriens est une question extrêmement urgente qui engage la responsabilité non seulement des pays limitrophes mais également des pays membres de l'Union européenne. Le REMDH demande instamment aux pays membres de l'UE de respecter leurs engagements au titre du droit humanitaire international et du droit international des réfugiés. Eu égard à l'aggravation du conflit en Syrie, les organisations membres demandent que dans un premier temps, en vertu du principe de non-refoulement, aucune des personnes visées ne devrait être expulsée vers la Syrie. Le traitement des demandes d'asile des personnes récemment arrivées sur le territoire des pays membres de l'UE devrait être diligenté et la protection de leurs droits pleinement assurée. Le dossier des personnes qui font déjà l'objet d'un ordre d'expulsion devrait être réexaminé à la lumière de la situation présente et des graves violations des droits de l'Homme qui surviennent à l'heure actuelle en Syrie. Finalement, nous demandons au gouvernement danois d'assurer le plein respect des droits des réfugiés, y compris le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé et le droit au travail.





PROJET DE RÉSOLUTION D'URGENCE (ALGÉRIE)

L'Assemblée Générale du REMDH dénonce vivement les violations des droits syndicaux et droits humains en Algérie. Ses membres manifestent leur solidarité avec les neuf dirigeant(e)s syndicaux de la Fédération nationale de la justice, affiliée au SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique), qui mènent une grève de la faim depuis 28 jours pour protester contre le refus de l'enregistrement de leur syndicat et demande aux autorités algériennes d'intervenir avec urgence.





SYRIE : DE LA DÉMISSION A L'HORREUR

La 9^{ème} assemblée du REMDH exprime sa condamnation absolue du régime syrien. Depuis des décennies, ce régime soumet son peuple à une dictature féroce. Voici que, face à la révolte de son peuple pour la dignité et la liberté, Bachar Al Asad l'assassine avec une férocité indescriptible, et ce dans une totale impunité.

La communauté internationale manifeste quotidiennement son impuissance à s'acquitter de sa responsabilité de protéger la population syrienne, tandis que l'attitude de la Russie et de la Chine, qui s'obstinent à protéger le régime de Bachar El Assad.

La multiplication récente des massacres, à l'image des tragiques événements de Al Houla, est une manifestation claire de la volonté folle et destructrice de Bachar Al Asad de cibler la population civile dans le seul but de maintenir un pouvoir largement rejeté, quitte à entraîner le pays et la région entière dans une spirale de violence.

Le peuple syrien a recours à ce droit immémorial que tous les textes internationaux reconnaissent : le droit à l'insurrection. Il est du devoir de chacun de le soutenir.

La responsabilité du conseil de sécurité est de déférer les responsables de crimes de guerre et crimes contre l'Humanité devant la Cour pénale Internationale.

Par ailleurs, tout doit être mis en œuvre pour porter assistance aux victimes : personnes déplacées qui fuient d'une ville à l'autre pour échapper à la traque de l'armée syrienne, réfugiés des pays frontaliers qui ne sont pris en charge que très imparfaitement, réfugiés dans d'autres pays et notamment en Europe qui doivent recevoir toute l'aide nécessaire, de l'accueil sans conditions aux moyens de vivre honorablement.

Nous demandons à la communauté internationale de mettre un terme à ses atermoiements et de mettre en œuvre une politique qui mette un terme au bain de sang en cours, permette de juger les responsables et offre l'asile à ceux et celles qui ont été obligés de quitter leur pays.





RÉSOLUTION D'URGENCE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT MARZOUKI

NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS EXTRADER L'ANCIEN PREMIER MINISTRE LIBYEN BAGHDADI MAHMOUDI

Les participants à la 9^{ème} assemblée générale du REMDH réunis à Copenhague les 1 et 2 juin 2012, demandent à Monsieur le Président de la République Tunisienne Moncef Marzouki de ne pas extraditer l'ancien chef du gouvernement libyen Baghdadi Mahmoudi vers la Libye.

Nous sommes du même avis que la majorité des organisations et associations de défense des droits de l'Homme qui s'accordent pour constater que la vie de M Baghdadi Mahmoudi sera en danger en cas d'extradition en Libye. Il risque des tortures et des mauvais traitements car les conditions d'un procès équitable ne sont pas réunies et, en outre il encoure la peine de mort.

Les participants à la 9^{ème} assemblée générale du REMDH estiment que la meilleure solution est de déférer M Baghdadi Mahmoudi à la cour pénale internationale qui a les capacités de le juger conformément aux lois et ce, eu égard aux innombrables crimes et graves atteintes aux droits de l'Homme commis par lui et son gouvernement contre les libyens : assassinats, tortures, mauvais traitements, emprisonnements etc. L'intensité et la gravité des crimes imputés à M Baghdadi Mahmoudi imposent justement le déroulement de son procès dans un contexte exemplaire, ce qui est le cas devant la cour pénale internationale.

Monsieur le président vous avez le pouvoir de faire respecter les droits de l'Homme dans ce cas n'extradez pas M Baghdadi Mahmoudi.





**9^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme**

Copenhague, 31 mai- 3 juin 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Mercredi 30 mai

Soir Arrivée des participants
Dîner informel (buffet) au Tivoli Hotel

Jeudi 31 mai

09.00-17.00 Séminaire EuroMed

19.00 Dîner de bienvenue avec discours à Tivoli

09.00-12.45 Fin du Séminaire EuroMed

12.45-14.30 *Déjeuner*

14.30-15.00 **Ouverture de l'Assemblée Générale**

- Adoption de l'ordre du jour de la réunion
- Adoption du Bureau de la Présidence et du Comité de rédaction de la Déclaration finale et élection des scrutateurs

Président: Kamel Jendoubi, CRLDHT, Président du REMDH*

15.00-15.15 **Discours devant l'assemblée par le Ministre des Affaires Étrangères Danois, Villy Søvndall**

15.15-16.00 **Présentation des rapports**

- Rapport politique: Kamel Jendoubi
- Rapport d'activités: Marc Schade-Poulsen, Directeur Exécutif du REMDH
- Rapport financiers: Moataz El Fegiery, CIHRS, Trésorier du REMDH

Présidente: Lone Lindholt, DIHR, Vice-présidente du REMDH*

16.00-16.30 *Pause café*

16.30-18.30 **Discussion des rapports**

Présidente: Lone Lindholt*

18.30-18.45 **Vote sur les rapports**

- 09.00-09.30** **Présentation des membres nouveaux du REMDH et vote**
- Président: Kamel Jendoubi*
- 09.30-11.00** **Présentation et discussion initiale de la Stratégie du REMDH, y compris programme de travail et budget**
- Président(e): Wadih Al Asmar (Solida, membre du CE du REMDH) et Anna Bozzo (membre honoraire)*
Présentation: Marc Schade-Poulsen
- 11.00-11.15** *Pause café*
- 11.15-13.15** **3 Ateliers sur la Stratégie**
- **Travail thématique**
- Président: Ishai Menuchin (PCATI)*
Présentation: Magali Till (ACSUR, membre du CE du REMDH)
- **Travail par pays**
- Présidente: Søs Nissen (RCT)*
Présentation: Moataz El Fegiery (CIHRS, membre du CE du REMDH)
- **Méthodes de travail**
- Président(e): Amina Lemrini (ADFM)*
Présentation: Maysa Zorob (Al-Haq, membre du CE du REMDH)
- 13.15-14.15** *Déjeuner*
- 14.15-15.00** **Présentation des candidats au Comité Exécutif & vote (ouverture des urnes entre 15.00 et 18.30)**
- Président(e): Souheyr Belhassen (FIDH) et Gerald Staberock (OMCT)*
- 15.00-15.30** *Pause café*
- 15.30-19.00** **Réunion du Conseil des représentants de la Fondation**
- 19.00** **Réunion du Comité de rédaction de la Déclaration finale**

Dimanche 3 juin

- 9.00-09.15 Résultats des élections**
Président: Kamel Jendoubi*
- 9.15-10.00 Rapports des ateliers et résultats des élections**
Président: Serge Kollwelter (AEDH)*
- 10.00-10.15 Votes sur la Stratégie, Programme de travail et budget & désignation du commissaire aux comptes**
Président: Serge Kollwelter (AEDH)*
- 10.15-10.45 *Pause café***
- 10.45-12.30 Adoption de la Déclaration de l'Assemblée Générale**
Présidente: Lubna Dawany (Mizan Law group)*
Présentation: Michel Tubiana (LDH, membre du CE du REMDH)
- 12.30-13.00 Clôture de l'Assemblée Générale par le nouveau Président du REMDH**
- 13.00-14.00 *Déjeuner***
- 14.00 Réunion du nouveau Comité Exécutif**



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Vestergade 16, 2. sal
1456 COPENHAGUE
Danemark
Tel.: +45 32 64 17 00
Fax: +45 32 64 17 02

www.euromedrights.net